Les projets financiers de M. Chéron

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un milliard est attendu de la répression des fraudes fiscales ; quelques centaines de millions d'une législation nouvelle sur les sociétés à capitaux, avec application rétroactive sur les cinq dernières années.

M. Chéron propose un relèvement de droits de douane sur les produits non indispensables à la vie du Français moyen; sur le chiffre d'affaires; sur les transports sur route; une supertaxe sur l'essence, etc.

Les impressions de couloirs à la Chambre et quelques précisions

M. Chéron, ministre des Finances, a eu à la fin de l'après-midi une entrevue avec MM. Malvy, président et Lamoureux, rapporteur général de la Commission des finances.

On a appris dans les couloirs de la Chambre que le ministre s'était surtout préoccupé du délai qui serait nécessaire à la Commission pour procéder à l'examen des textes qui lui seront remis puisque la procédure exceptionnelle d'urgence sera demandée.

M. Chéron a confirmé aussi à MM. Malvy et Lamoureux qu'il déposera le projet de douzième provisoire contenant les moyens d'équilibre au début de la séance de mardi à 15 h. Il a été convenu que la Commission ferait toute diligence pour examiner le texte et qu'elle pourrait sans doute se trouver en état de faire publier le rapport au « Journal Officiel » du lendi 19, de sorte que le débat public s'ouvrirait de plein droit le vendredi 20.

On considère que, d'ici mardi, le Gouvernement sera en mesure de se mettre pleinement d'accord non plus sur l'ensemble, mais sur le détail des projets dont les modalités seront arrêtées définitivement en Conseil de cabinet vendredi ou samedi.

On observait d'ailleurs que certaines mesures contenues dans le douzième provisoire se rapprochent beaucoup de celles qui figuraient dans le projet de budget de MM. Germain-Martin et Palmade, notamment en ce qui concerne les prévisions de recettes qui comprendraient, entre autres, le renforcement du contrôle des taxes frappant les services concédés d'automobiles et poids lourds, l'augmentation des droits sur les cafés et autres taxes indirectes, l'augmentation des taxes successorales, l'augmentation de l'impôt général et de certains impôts cédulaires sur le revenu, la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires, etc.

A ce propos on a déclaré de source officielle, que l'abattement à la base pour le calcul du revenu imposable demeurerait fixé à 10.000 francs et qu'il ne serait pas touché à la cédule des traitements et salaires.

D'après les impressions recueillies dans les couloirs les socialistes ne semblent pas disposés à accepter les textes de M. Chéron, sans y apporter de sérieux amendements. Quant aux radicaux-socialistes, ils paraissent prêt à adopter les propositions gouvernementales si les socialistes consentent à le faire.

Un ordre du jour du Conseil national de la Fédération républicaine de France

Paris, 11 janvier. — Le Conseil national de la Fédération républicaine de France, réuni sous la présidence de M. Louis Marin, a examiné la situation politique à la rentrée des Chambres, notamment les questions d'actualité extérieure, économique et financière.

Après avoir entendu les rapports de MM. Louis Marin, Philippe Henriot, Georges Bonnefont, le Conseil national a voté un ordre du jour pour protester énergiquement contre le retard inusité apporté par le Cartel au dépôt du budget.

Il constate, avec le plus profond étonnement, que le ministre des Finances et le président du Conseil ont préparé le budget de l'Etat, avec les syndicats de fonctionnaires, avant de le faire connaître aux représentants de la Nation et que, étant ainsi entré en rapport avec des syndicats illégaux de serviteurs de l'Etat, payés par la Nation, ils n'ont pas traité de façon aussi libérale, comme s'ils voulaient les empêcher de défendre leurs intérêts légitimes, les citoyens producteurs, usagers, contribuables qui soldent les service public et pour lesquels ceux-ci sont faits.

Il s'élève contre toute augmentation d'impôts, contre tout emprunt destiné à équilibrer le budget, contre tout procédé qui masquerait des dépenses normales et permanentes, contre toute inflation, contre la continuation des prêts à l'étranger sans garanties ni contreparties et contre toute tentative officielle ou occulte de reprise des paiements des échéances américaines.

Il déclare une fois de plus, devant l'impuissance avérée de la majorité issue des élections du 8 mai et devant les indécisions révélatrices, les atermoiements du Gouvernement, que le redressement de nos finances ne peut être obtenu que par une formation d'Union nationale durable, établie sur des engagements précis, clairs et sincèrement pratiques.

QUEL VA ÊTRE LE SORT DE L'« ATLANTIQUE » ?

L'ABSOUTE DITE, AU QUAI DE LA GARE MARITIME, SUR LES CERCUEILS DES VICTIMES AVANT LEUR TRANSPORT A L'HÔPITAL PASTEUR. (W. W. P.)

Cherbourg, 11 janvier. — Le calme se fait autour de l' « Atlantique », dont l'épave rougeoyante sous le blanc soleil d'hiver demeure amarrée au quai de la gare maritime avec les épais cables prêtés par l'arsenal.

Les machines sont en bon état, a dit le capitaine Schoofs, mais décidément, la coque paraît inutilisable.

Une résurrection de l' « Atlantique » est chose sinon impossible, du moins pratiquement non souhaitable.

Les assureurs anglais sont à bord de l'épave, qui est sur le point de leur être définitivement livrée Qu'en feront-ils? Dans quelques jours nous le saurons peut-être.

Pour le moment, ce que nous savons, c'est que le navire n'entre pas dans la forme militaire du Homet, que l'on avait préparée pour le recevoir, afin de le mettre en état de gagner Saint-Nazaire.

Si, comme tout le fait supposer, l' « Atlantique » est livré aux marchands de ferraille, il appartiendra à ceux-ci de fixer l'endroit où il sera mis en pièces et cela en tenant compte des inconvénients inhérents à un nouveau remorquage.

UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

Cherbourg, 11 janvier. — L'enquête judiciaire, ordonnée par le ministre de la Justice, sur la catastrophe de l'*Atlantique*, a commencé, aujourd'hui. Le commissaire spécial Bourdon, assisté d'officiers de marine et d'ingénieurs, a visité l'épave, particulièrement l'emplacement des cabines 232, du pont E, et 115, du pont supérieur. Ces cabines situées l'une sous l'autre étaient séparées par une cloison. Les enquêteurs ont constaté que l'incendie semblait avoir progressé de la cabine 232 vers la 115.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

Paris, 11 janvier. — Le bureau de la Chambre, élu mardi, sera installé, jeudi, au début de la séance fixée à 15 h. 30. Cette formalité sera marquée par le discours d'usage prononcé par M. Bonisson qui entre dans sa septième année de présidence. Ensuite aura lieu le règlement de l'ordre du jour de l'Assemblée, qui aura été préparé par la conférence des présidents, convoquée à 14 h. 45.

Parmi les projets dont l'inscription sera demandée, figurent ceux qui sont relatifs aux baux à ferme et à l'amnistie. Le premier de ces textes est réclamé par la commission de l'Agriculture et par le groupe radical-socialiste.

Il est possible que le Gouvernement qui sera représenté, sans doute, à la conférence par M. Frot, fasse réserver certaine séance de la semaine prochaine pour le débat sur le douzième provisoire.

Le Conseil des ministres a décidé, ce matin, en effet, de demander à la Chambre la procédure d'extrême urgence pour la discussion de ce projet qui contiendra, comme on sait, les propositions du ministre des Finances destinées à assurer l'équilibre budgétaire.

Le Cabinet Paul-Boncour pourrait se heurter à des difficultés: aussi aurait-il la possibilité de demander simplement l'urgence en s'entendant directement avec la commission des Finances, pour prendre date sur l'ouverture du débat. Il est probable que la commission demanderait au moins 48 heures pour examiner les textes qui lui seraient soumis et un délai supplémentaire d'une journée, pour l'impression du rapport. Le même délai serait d'ailleurs nécessaire avec la procédure exceptionnelle d'urgence.

Le projet du Gouvernement ne sera pas déposé probablement avant mardi. C'est plutôt sur la date de la discussion des interpellations déposées au nombre de quatorze, qu'un débat s'ouvrira.

Néanmoins, il semble que l'Assemblée suivra l'ordre proposé par le Gouvernement et la conférence des présidents et que ce sont les interpellations sur les sinistres des paquebots : *Atlantique, Georges-Philippar et France*, qui viendront en premier lieu.

L'ARRESTATION DE L'ASSASSIN DE BEUVRY-LEZ-BETHUNE SEMBLE IMMINENTE

La police mobile et la gendarmerie ont continué durant toute la journée de mercredi, leurs recherches en vue de découvrir l'assassin de Mme veuve Dubois, âgée de 77 ans, qui demeurait seule dans une maison isolée de la route d'Armentières.

On annonçait à la fin de la soirée que le champ des investigations se resserrait et que l'arrestation du criminel ne saurait plus tarder.

Qui va présider le groupe parlementaire radical-socialiste ?

Paris, 11 janvier. — Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni, à la fin de l'après-midi, sous la présidence de M. Ed. Herriot. La réunion a été consacrée principalement à l'examen du problème politique posé par l'élection du président du groupe parlementaire radical de la Chambre. Le bureau du Comité exécutif —il n'a pris à cet égard aucune décision — s'est montré enclin à laisser au groupe parlementaire de la Chambre, la plus large initiative.

On sait, en effet, que, jeudi matin, le groupe radical et radical-socialiste sera appelé à renouveler son bureau — M. François-Albert, l'actuel président du groupe, a manifesté l'intention formelle de demander le renouvellement de son mandat.

Pourtant, un grand nombre d'amis de M. Ed. Herriot ont adressé au président du parti de vives et pressantes sollicitations, pour qu'il reprenne la direction du groupe parlementaire, poste dont M. Ed. Herriot avait dû cesser d'assumer la charge, lorsqu'il fut appelé, au mois de mai dernier à présider le précédent gouvernement.

M. Ed. Herriot n'a pris encore aucune décision définitive.

On sait que MM. Herriot et François-Albert sont brouillés depuis quelque temps.

Ce dernier a déclaré qu'il serait candidat même contre M. Herriot.

LE SÉNAT VALIDE LES DERNIERS ÉLUS

Paris, 11 janvier. — Le Sénat tient séance cet après-midi afin de procéder à la validation des opérations électorales du dernier renouvellement triennal (Série B).

M. Dameçour, président d'âge, ouvre la séance à 17 h. 5.

Puis M. Bienvenu-Martin, vice-doyen d'âge remplace au fauteuil de la présidence M. Dameçour dont l'élection est validée (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

M. Bienvenu-Martin. — Il m'a été particulièrement agréable de proclamer ici l'élection de notre doyen d'âge, M. Dameçour qui nous donne un simple exemple d'activité et de dévouement. Le Sénat voudra certainement se joindre à moi pour adresser à notre doyen d'âge l'expression de nos félicitations et de nos vœux (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

Sont validées ensuite et entre autres : MM. Berges, Daniel-Vincent, Potié, Hayez, Demesmay, A. Mahieu, de La Grange, Ed. Rousseel, sénateurs du Nord.

La séance est levée à 18 h. 25. Séance jeudi à 15 h. pour l'élection du Bureau définitif.

Dans leur maison incendiée, on découvre un fermier et sa femme assassinés

Angoulême, 11 janvier. — Un double crime, suivi d'incendie, a été commis dans le village de Crotet, commune de Saint-Médard.

Dans une ferme isolée habitaient depuis deux ans, M. Birot, âgé de 43 ans, et sa femme, 36 ans, tous deux originaires de Vendée.

Ils vivaient en bonne intelligence avec leurs voisins. On ne leur connaissait pas d'ennemis.

Or, la nuit dernière, un voisin, M. Audebert, 70 ans, fut réveillé en sursaut par de violents crépitements, bien que sa maison fût distante de la ferme Birot d'environ 200 mètres. Il se leva et constata que la ferme entière était en flammes. Trois corps de bâtiments, assez éloignés les uns des autres, brûlaient simultanément.

L'alarme fut donnée et des secours furent organisés, mais en vain. On alerta la gendarmerie de Rouillac et vers 3 h. 30, le feu diminuant d'intensité, les sauveteurs commencèrent leur travail.

Soudain ils découvrirent le cadavre de Mme Birot, à moitié brûlé, baignant dans une mare de sang.

Le Parquet d'Angoulême, également alerté, arriva vers 10 heures et le médecin légiste constata que Mme Birot avait été tuée d'un coup de masse qui avait défoncé complètement la boîte crânienne.

Un peu plus tard, les gendarmes découvraient dans les ruines de la maison, le cadavre carbonisé de M. Birot. Le corps était mutilé; une jambe et un bras manquaient. Des traces de sang furent relevées en plusieurs endroits et, dans la cour de la ferme, une mare de sang marquait l'endroit où M. Birot fut probablement tué.

Les magistrats pensent que le crime a été perpétré un peu avant minuit. Les assassins ayant pénétré dans la maison, assaillirent M. Birot qui fut tué sur place. Mme Birot ayant réussi à sortir de la cour, fut poursuivie, assommée, traînée sur une vingtaine de mètres, jetée sous le hangar et recouverte de foin.

Le feu fut ensuite mis simultanément dans la maison et les dépendances. Dans l'étable, six vaches attachées à leur chaîne, furent brûlées.

On se perd en conjectures sur les motifs de ce double crime.

Les époux Birot étaient dans l'aisance, mais ils ne possédaient pas d'argent liquide.

QUINZE CENTS CHEMINOTS réunis à Hellemmes protestent contre la diminution de leurs salaires

Mardi soir, dans la salle de l'Alliance, à Hellemmes, s'est tenue une réunion de protestation contre les propositions des Réseaux de diminuer les salaires de leur personnel. Cette réunion avait été organisée d'un commun accord par les Fédérations nationales des syndicats de cheminots de la C.F.T.C. et de la C.G.T.U. Quinze cents cheminots étaient présents. Il convient de signaler que les membres de la C.G.T. avaient refusé leur adhésion à l'organisation de ce meeting.

Après que M. Desmuzois, de la Fédération unitaire eut dénoncé l'attitude des dirigeants cégétistes, qui essayent de jeter le discrédit sur les organisateurs du meeting, MM. Rethoret, de l'U.D.P.; Rosembert, des chauffeurs-mécaniciens; Deberver, de la C.F.T.C., parlèrent de la diminution des salaires et estimèrent au sujet du salaire de base qu'on devait en revenir aux conclusions de la Commission Tissier. Cette dernière estimait que le salaire de base de 1913 devait être de 1.800 fr., alors que d'après les calculs des réseaux ce salaire de base ne serait que de 1.000 fr.

Comme remèdes au déficit des réseaux, provoqué, estime notamment M. Deberver, par la crise économique, le représentant de la C.F.T.C. demande: « Qu'on modernise d'abord les conditions techniques d'exploitation des réseaux; qu'on supprime les doubles emplois, les postes inutiles; qu'on organise la collaboration du rail et de l'automobile; qu'on augmente le droit de contrôle de l'Etat, des usagers et du personnel; qu'on abaisse les taux excessifs de l'impôt sur les transports et, conclut M. Deberver, on aura alors beaucoup fait pour rendre aux chemins de fer leur équilibre financier. »

Après une intervention de M. Viseur, de la C.G.T., qui critique l'action et le rôle du Comité interfédéral des cheminots, l'assemblée fait siennes les déclarations des orateurs et vote un ordre du jour dans ce sens.

Deux ans de prison à Duncan Renaldo héros du film *Trader Horn*

Los Angeles, 11 janvier. — Le Tribunal de Los Angeles a fait hier du célèbre acteur de cinéma Duncan Renaldo, un nouveau martyr de son art. Et du même coup le film « Trader Horn » se révèle une fois de plus comme décidément cruel à ceux qui en furent les héros.

On sait que la charmante actrice qui joua le dangereux et pénible rôle vedette n'a jamais pu se rétablir des fièvres et brûlures de soleil dont elle fut victime en Afrique.

Hier, l'acteur Duncan Renaldo s'est, de son côté, vu condamner à deux ans de prison et 50.000 francs d'amende pour un délit commis au moment de tourner « Trader Horn ».

Ce délit peut paraître cependant assez bénin. Il consiste, à s'être fait inscrire, pour obtenir son passeport, comme sujet américain, alors qu'il serait, en réalité, de nationalité roumaine.

UNE AUTO DÉVALE UNE RUE EN PENTE ET RENVERSE UN PIÉTON A SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Mercredi matin, M. Paul Lamoail, débitant de boissons, place du Palais-de-Justice, à Saint-Pol-sur-Ternoise, a été renversé par une auto sans conducteur dévalant la rue de Béthune.

Cette voiture, appartenant à un marchand ambulant de Bruay, avait été laissée en stationnement en face d'un garage de cette rue. On suppose que ses freins se sont desserrés et que les roues n'étant pas dirigées vers la bordure du trottoir, rien n'a pu empêcher l'auto de descendre la pente.

Un homme meurt après avoir pris une purge de sel anglais, à Lille

Dimanche, M. Maurice Legrand, âgé de 20 ans, célibataire, demeurant 131, rue Jeanne Hachette, à Lille, faisait acheter par l'une de ses sœurs, âgée de 13 ans, une certaine quantité de sel anglais chez un pharmacien de Lambersart.

Le soir, avant de se coucher, M. Legrand absorba un peu de ce sel anglais dans un verre d'eau sucrée; au cours de la nuit, le jeune homme prit une seconde purge.

Lundi, de très bonne heure, M. Legrand ressentit de telles souffrances qu'il se rendit à l'hôpital de la Charité, demandant à être soigné d'urgence. Il avait emporté ce qui lui restait du paquet de sel anglais et remit ce produit au médecin de l'hôpital qui le soigna.

Mais les souffrances du malheureux empirèrent et il expira lundi soir, dans d'abominables tortures, malgré tous les soins dont il fut entouré.

Le permis d'inhumer fut refusé et on informa le Parquet de Lille qui ouvrit une enquête.

L'autopsie du cadavre sera faite par M. Vieillefont, médecin-légiste. On analysera également le sel anglais et ce qui reste dans le verre dont s'est servi M. Lengrand pour absorber sa purge.

L'ARRESTATION D'UNE BANDE DE JEUNES VOLEURS, A AMIENS

La gendarmerie d'Amiens vient d'arrêter une bande de jeunes voleurs commandés par un jeune homme de 16 ans. Ces bandits en herbe s'étaient spécialisés dans les vols dans les autos en stationnement, aux étalages, dans les magasins, et ne dédaignaient pas non plus les cambriolages d'appartements ou de maisons particulières.

Les faits duraient depuis plusieurs mois. Le chef de la bande a avoué une centaine de méfaits! Quand on l'arrêta, au saut du lit, il avait près de lui un fusil de guerre chargé et une baïonnette.

UN HYDRAVION TOMBE DANS UN LAC EN TUNISIE

TROIS MORTS ET QUATRE BLESSES

Une dépêche de Tunis annonce qu'un hydravion de la marine ayant sept hommes à bord, de la base de Karouba, est tombé dans le lac de Ferryville.

Selon les renseignements recueillis, il s'agirait d'une fausse manœuvre, au cours de laquelle l'appareil a heurté un quai.

On a à déplorer trois morts. Un quatrième aviateur est grièvement blessé.

Les trois autres sont blessés, mais plus légèrement.

Les régies municipales à caractère commercial

Paris, 11 janvier. — MM. Lesache et Manceau, sénateurs, ont déposé l'amendement suivant à la proposition de loi de M. Henry Chéron, tendant à la création de régies municipales à caractère commercial, pour la constitution, en matière d'alimentation d'organes destinés à lutter contre la cherté de la vie:

Article 4 bis. — Les régies municipales, à caractère commercial, doivent supporter les mêmes charges que le commerce privé, notamment un loyer normal pour les locaux qu'elles occupent et les impôts, taxes et charges imposés au commerce, au profit de l'Etat, du département et de la commune. Il est interdit aux municipalités de leur en faire remise.

Dernière Heure

Pour « faire Fantômas » un jeune homme de 15 ans assomme sa vieille cousine à Paris

Paris, 11 janvier. — Vers 16 h. 30, la concierge d'un immeuble du Faubourg-Saint-Germain, Mme Palandini, entendit des appels au secours provenant de l'entresol, où une locataire très âgée, Mme de Nehde habitait seule. Elle s'élança jusqu'à la porte de l'appartement et trouva sa vieille locataire baignant dans une mare de sang et qui s'était évanouie après avoir eu encore la force de se traîner jusqu'à la porte et d'appeler à l'aide. La concierge courut chercher du secours dans une pharmacie voisine. Un médecin jugeant l'état de la victime extrêmement grave décida son transport à l'hôpital.

Tandis que le docteur Oblin lui faisait un pansement sommaire à la tête, les magistrats purent interroger la victime qui venait de reprendre connaissance. Elle accusa avec énergie son petit cousin, âgé de 15 ans et demi, étudiant agronome, de l'avoir frappée, d'abord avec un chandelier de cuivre, puis avec une chaise et enfin avec un culot d'obus.

Amené au commissariat de police et interrogé par M. Ventujol, commissaire de police du quartier Saint-Thomas d'Aquin, le jeune meurtrier commença par nier farouchement mais, comme on lui faisait remarquer que ses vêtements et son linge étaient tachés de sang, il éclata en sanglots et avoua son crime:

— J'ai voulu faire « Fantômas », dit-il, je voulais voir comment cela faisait. Je n'ai voulu ni tuer, ni voler.

Il ajouta qu'il avait frappé d'abord avec le chandelier qu'il avait emporté de chez lui et que ce n'est que pour étouffer les cris de la vieille dame qu'il ne croyait pas si vigoureuse qu'il avait frappé avec une chaise, puis avec une douille d'obus trouvée sur le buffet.

La sécurité des passagers à bord des paquebots

Les mesures adoptées par le ministre de la Marine marchande

Paris, 11 janvier. — Au cours de son audition devant les Commissions de la Marine marchande de la Chambre et du Sénat, M. Léon Meyer, ministre de la Marine marchande, a fait connaître les mesures qu'il vient de prendre et qu'il rend dès à présent effectives afin d'assurer la sécurité à bord des paquebots.

Le ministre fera inscrire tout d'abord à l'ordre du jour du Sénat le débat sur le nouveau projet de loi de sécurité maritime déjà voté par la Chambre.

Dorénavant tous les navires transportant plus de 50 passagers devront subir avant leur départ la vérification d'un officier des sapeurs-pompiers. Une équipe de spécialistes de la défense contre le feu sera créée à bord de tous les navires à passagers transportant plus de 250 personnes. Il sera embarqué trois pompiers professionnels à bord des navires de plus de 15.000 tonnes de jauge brute.

Un officier de sécurité sera chargé de vérifier l'application à bord des prescriptions de la convention de Londres, de la surveillance des installations électriques.

Pour les navires à passagers en construction, les mesures ci-après seront prescrites: L'emploi du bois sera totalement interdit à bord; les placages en bois éventuellement utilisés devront être protégés par des cartons d'amiante; toutes les tentures, les peintures ignifugées et les tapis rendus aussi incombustibles que possible.

En cas d'incendie, la commande directe d'un poste central devra pouvoir arrêter tous les ventilateurs.

Le poste de commandement et les postes de T.S.F. devront être métalliques et puissamment aérés, afin de demeurer habitables en cas d'incendie. Deux postes indépendants de T.S.F. seront prévus à bord des navires à passagers de plus de 10.000 tonneaux.

Les installations de force et d'éclairage devront être effectuées à l'aide de câbles convenablement isolés à un seul conducteur. Les câbles seront revêtus d'une protection extérieure en fil d'acier. Ils seront fixés à l'aide de colliers métalliques pour les navires à passagers en service, on vérifiera dans le plus bref délai si l'installation électrique répond dans son ensemble aux conditions susvisées.

La visite du technicien du feu sera entreprise dès maintenant au fur et à mesure des départs sur tous les navires transportant plus de 50 passagers.

Un avion de transport belge se jette sur un arbre en Angleterre

Londres, 11 janvier. — Un avion de transport belge qui se rendait de Bruxelles à Croydon a échappé de peu à un désastre. L'appareil qui volait à plus de 700 mètres se trouvait entre Gatwick et Redhill (Surrey) lorsque le pilote constata un mauvais fonctionnement du moteur. Cherchant aussitôt à atterrir le pilote gêné par le brouillard épais s'aperçut qu'il descendait sur un bouquet d'arbres. Il reprit aussitôt de la hauteur sans pouvoir éviter toutefois de donner dans un arbre et de déchirer une partie du fuselage. Le pilote poursuivit alors sa route sur Croydon où il se posa sans incident. Aucun des neuf voyageurs qui se trouvaient à bord n'a été blessé au cours de l'accident.

— A Saint-Nazaire, les autorités maritimes ont édicté une série de mesures de surveillance très strictes destinées à prévenir toute possibilité d'incendie à bord des paquebots se trouvant dans le port.

RHUM ST-JAMES
ANTILLES
DANS DU THÉ DANS DU LAIT EN GROG EN PUNCH
Est de toute ancienneté le remède classique
conseillé :
LA GRIPPE
LES RHUMES
la BRONCHITE
et les
Refroidissements
Au premier frisson, au moindre froid, prendre un petit verre de Rhum St-James
IL RÉCHAUFFE
STIMULE
RECONFORTE
et, grâce à son extrême pureté,
N'IRRITE PAS
Cette extrême pureté et son extrême finesse sont les caractéristiques de sa qualité.
Issu de canne crue, distillé dans pays purs sources de vesou de St-James, sous un climat de saison qui est la base des rhums de commerce, vieillis sous le ciel tropical, le Rhum St-James se distingue des autres rhums par son moelleux, sa douceur naturelle et la délicatesse de son arôme.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

Tarante par Sportiello par arrêt de l'arbitre au quatrième round

Paris, 11 janvier. — Ce soir, à la salle Paris-Ring, le métis américain Jimmy Tarante a battu l'ex-champion de France Félix Sportiello par arrêt de l'arbitre au 4e round.

Résultats des combats préliminaires — Poids moyens: Prilleux bat Kélie au 3e round. — Poids mi-moyens: Eners bat Cerein par disqualification au 5e round. — Poids légers: Blanchard et Diot font match nul. — Poids mouche: Dupuis bat Prisset aux points.

Pour sa rentrée, le jeune Trévidic a battu Campiglia aux points.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 11 janvier.

Importations, 1.495: Américain, hausse 7; Brésilien, hausse 7; Egyptien, hausse 5 à 7.

	New-York		Nouv. Orléans		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour			Préc.	Jour
Disp....	6.10	6.25	—.—	—.—	6.23	6.18
Janvier	6.25	6.12	—.—	—.—	6.28	6.09
Février	6.30	6.15	—.—	—.—	—	—
Mars....	6.36	6.21	—.—	—.—	6.33	6.19
Avril...	6.41	6.24	—.—	—.—	—	—
Mai....	6.49	6.34	—.—	—.—	6.43	6.29
Juin....	6.54	6.39	—.—	—.—	—	—
Juillet..	6.64	6.46	—.—	—.—	6.60	6.42
Août...	6.68	6.53	—.—	—.—	—	—
Sept....	6.75	6.59	—.—	—.—	—	—
Octobre	6.80	6.64	—.—	—.—	6.79	6.60
Nov....	6.86	6.71	—.—	—.—	—	—
Déc....	6.93	6.77	—.—	—.—	6.91	6.71

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 20.000; aux ports du Pacifique, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande Bretagne, 15.000; France et Continent, 15.000; Japon et Chine, 3.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 85.95; sur Bruxelles, 242.06; Esp. hors banque, 1; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 3.90 1/4; Câb. transf. 3.3550; sur Bruxelles, 13.85 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 274; A terme, Sur janvier, 69; mars, 73; mai, 77; juillet, 82; septembre, 85; octobre, 88; décembre, 90; janvier, 80. — Ventes, 6.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 11 janvier. — L'ouverture s'est faite en fermeté. L'avance marquée la veille semble vouloir se poursuivre. On constate ensuite des liquidations intermittentes; celles-ci, cependant, sont facilement absorbées et une reprise se dessine. Les valeurs de chemins de fer, d'automobiles et de produits chimiques gagnent entre une fraction à un point. Les valeurs cuprifères sont irrégulières, bien que le prix d'exportation de ce produit atteigne 5.15 cents. L'attention du marché se porte sur Washington, où le billet des lotissements agricoles fait l'objet de vives discussions. Par ailleurs, les nouvelles de la journée ne sont pas de nature à influencer le marché. La cote, cependant, progresse légèrement, bien qu'un certain nombre de valeurs importantes manifestent une tendance à la baisse à la suite de ventes éparses. La reprise de l'enquête sénatoriale sur le fonctionnement de la Bourse ne semble pas affecter la cote, mais les opérations restent limitées aux spéculateurs. En fin de séance, un nombre assez important de liquidations provoque la baisse de la cote et les gains du début se trouvent en partie annulés. La clôture se fait en hausse. Le nombre des titres ayant changé de mains s'élève à 1.610.000. Les Westinghouse Electric and Manufacturing Co annonce la distribution des titres de Radio Corporation qu'elle détient en portefeuille, sur la base d'une action par action préférentielle et ordinaire de la Westinghouse Electric. Woolworth and Co déclare son dividende trimestriel usuel de 60 cents. En outre, la Continental C.A. Co annonce le paiement de son dividende trimestriel de 50 cents.

Nos bureaux sont fermés le dimanche.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 12 janvier 1933 N° 5.

PAR JEAN DE KERLECQ

On découvrit, effectivement, une statue. Il n'en fallut pas plus pour confondre les détracteurs. Bientôt, l'édification de la chapelle fut entreprise, à laquelle fut adjoint, un peu plus tard, un couvent de Carmes.

— Vous êtes d'une érudition !...

— Oh ! Madame ! n'importe quel Bas-Breton vous en raconterait autant.

— Il y a longtemps que vous êtes allé à ce pèlerinage ?

— Jadis, j'y allais tous les ans. Depuis la guerre, je n'ai pas eu l'occasion de le revoir.

— Et... si je vous donnais cette occasion ?

— Que voulez-vous dire ?

— Eva désirerait beaucoup connaître Sainte-Anne sous son religieux aspect. Je résistais un peu, ne sachant si vraiment il y avait là quelque puissant intérêt.

Maintenant, je n'en doute plus. Mon intention est donc de me rendre là-bas le 26 juillet. Nous prendrons le train jusqu'à Vannes, puis nous nous ferons conduire en auto à Sainte-Anne.

— Excellente idée.

— Puisque vous la trouvez si excellente que cela, seriez-vous disposé à nous accompagner ?

Laurent, interloqué, demeura un moment sans répondre. Il ne s'attendait pas à cette proposition. Elle n'était pas sans lui causer un certain plaisir : elle le troublait aussi quelque peu.

— Mais...

— Allons, Monsieur de Kéravel, faites-nous ce plaisir... Je suis sûr que vous êtes un cicerone avisé. Nous profiterons de vos connaissances...

— Ce sera charmant, dit Eva. Vous n'allez pas nous refuser cela, Monsieur de Kéravel ?

— Mademoiselle... je suis confus... mais... vraiment... je ne sais si je dois...

— C'est entendu, n'est-ce pas? reprit la jeune fille.

— Mon Dieu... vous êtes trop aimable... je n'ai rien à vous refuser... Je suis à votre entière disposition.

— Au surplus, reprit Mme Le Périser, il paraît que sainte Anne ne reste jamais sourde à la prière qui monte vers elle d'un cœur pur et d'une âme fervente... Nous avons tous, plus ou moins, quelque chose à lui demander.

— Elle ne peut pourtant pas exaucer tous les vœux des pèlerins qui viennent à son autel ? Il y en a de réalisables... d'autres qui le sont moins.

Pour ma part, je ne demande jamais rien. Dieu connaît mes besoins... Il sait aussi mes désirs... et s'il ne lui plaît pas de les exaucer, c'est qu'il a ses raisons.

— Vous êtes un sage !

— Je ne sais. En tout cas, ce n'est que plus tard, souvent beaucoup plus tard, que l'on se rend compte de cette vérité.

La voix de M. de Kéravel s'était, peu à peu, nuancée de mélancolie.

— Comme vous dites cela ! remarqua Eva. Auriez-vous quelque chose à reprocher à sainte Anne ?

— Ah !... que non !

Il se leva, un peu pâle.

— Je crois qu'aujourd'hui je me suis attardé.

— Pas plus que les autres jours, Monsieur de Kéravel. Croyez que nous trouvons toujours trop courtes les visites qu'il vous plaît de nous faire, affirma sincèrement Eva.

Déjà, le cadet avait repris son chapeau.

— Monsieur de Kéravel... vous oubliez votre carnet de timbres.

— Ah ! c'est vrai ! que je suis donc distrait !

Il s'inclina, baisa la main des dames Le Périser et partit, très agité.

Eva, s'étant remise à la fenêtre, aperçut Laurent qui gesticulait sur la route...

IV

Un pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray

Quand Hervé apprit, de la bouche même de son frère, l'invitation dont ce dernier venait d'être l'objet, il ne fut pas sans manifester quelque étonnement mais se garda bien, pourtant, de rien dire au poète des sentiments divers qu'elle éveillait en lui.

— Tu as eu raison d'accepter, approuva-t-il, les dames Le Périser sont du meilleur monde, et d'excellentes personnes. Tu ne peux que leur savoir gré d'avoir voulu t'associer à cette excursion. Tu ne sors plus guère. Je me réjouis de l'occasion qui t'est offerte de te distraire un peu.

— Mais, protesta l'obligeant cadet, je t'assure que je ne m'ennuie pas ici... Je m'y trouve très bien, très heureux...

— J'en suis fort aise ; cela n'empêche qu'il est permis, parfois, de changer d'air.

Et comme la pluie commençait de tomber, Hervé partit à la recherche de Le Berzou qui sarclait, quelque part, dans un carré de pommes de terre.

— Il faut rentrer, mon ami, il pleut.

— Bah ! fit le vieux en étendant la main, ce n'est pas à cause de quelques gouttes...

— Veux-tu rentrer, animal !

Le Berzou ne se le fit pas répéter une troisième fois.

Songeur, Hervé siffla son chien, et s'en alla à travers champs...

Durant les huit jours qui le séparaient de la promenade projetée, Laurent de Kéravel ne goûta guère de repos. Maintenant qu'il avait accepté le principe de cette sortie, il en attendait la réalisation avec une impatience de collégien, persuadé qu'au dernier moment une catastrophe le priverait de la joie escomptée.

Il n'en fut rien ; et, s'il ne dormit pas dans la nuit qui la précéda, ce ne fut que dans la crainte de se lever trop tard, et de manquer le rendez-vous.

Il parut pourtant, à sa toilette, plus de temps qu'il n'avait coutume, déplora pour la première fois d'avoir laissé jaunir ses dents, qu'il avait naturellement belles, et releva la pointe de ses moustaches à l'aide d'un cosmétique, jusqu'alors insoupçonné, découvert la veille chez le perruquier de l'endroit. Il mit encore beaucoup d'eau de Cologne dans son mouchoir, puis descendit dans la salle à manger où son aîné l'attendait.

— Ah ! que te voilà joli, gognenard, Hervé. Arrive un peu ici... mais... tu es parfumé... on dirait une fleur ! La bonne sainte Anne ne t'en demandait pas tant.

Et il le fit pivoter, afin de mieux l'admirer sur toutes les coutures.

— Et maintenant, dépêche-toi, tu vas manquer ton train.

Laurent avala son café à la hâte, et prit congé de son frère.

— Bon voyage, railla ce dernier... N'oublie pas de présenter mes respects aux dames Le Périser.

Déjà, dans sa hâte, Laurent avait disparu.

Il arriva très en avance. Les dames de Coat-Laughen ne l'attendaient pas dans la gare de Saint-Armel, ainsi qu'il avait été convenu. La pensée de la catastrophe lui revint :

— C'est cela, songea-t-il, Mme Le Périser sera tombée malade au dernier moment... à moins que ce ne soit Mlle Eva... J'en étais sûr !

Néanmoins, le visage collé aux vitres, il regardait obstinément sur la route, la poitrine écrasée par l'angoisse. Il ne respira vraiment qu'à l'instant où il aperçut enfin les deux dames qui s'en venaient fort tranquillement.

Il fut sur le point de lever son parapluie pour les inviter à presser le pas, retint à temps ce geste inélégant, et partit à leur rencontre.

Eva lui sembla plus jolie encore que de coutume. Quant à Mme Le Périser, elle sourirait avec sa grâce habituelle.

— Sommes-nous en retard ? dirent-elles ensemble.

— Pas du tout, pas du tout !... Le train ne fait que partir de Saint-Colombier.

Toutefois, dans la crainte de manquer le convoi, il prit la cadence accélérée, et ne crut vraiment tenir son bonheur que lorsqu'il s'assit dans un compartiment, en face des aimables voyageuses.

A Vannes, il voulut les obliger à acc